

ISRC - Code international normalisé des enregistrements

Qu'est-ce qu'un ISRC ?

Le Code international normalisé des enregistrements (ou ISRC pour International Standard Recording Code) est utilisé pour identifier de façon unique chaque enregistrement sonore (phonogramme) ou vidéo musicale (vidéomusique). Un ISRC identifie un enregistrement pendant toute sa durée de vie. C'est un élément essentiel pour gérer vos droits musicaux sur différents formats, auprès de différents services, dans le monde entier. L'ISRC est utilisé par un ensemble d'acteurs de la chaîne logistique, notamment les plateformes numériques, les organismes de gestion collective, les diffuseurs et les services de reconnaissance musicale dans le but de suivre la façon dont votre musique est écoutée (comment et où). Sans ISRC, il est possible que votre morceau ne soit pas correctement identifié, ce qui pourrait entraîner des pertes de revenus.

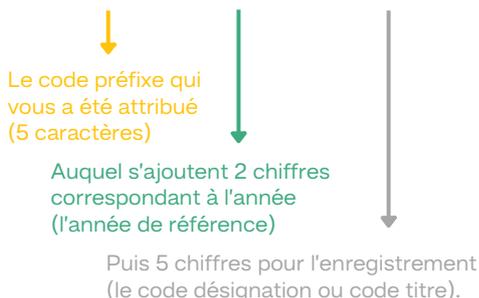


Les ISRC n'identifient pas les produits ou les sorties (albums, EP).
Les ISRC n'identifient pas les compositions/œuvres musicales ou les interprètes.
Les ISRC n'identifient pas les produits dérivés, les illustrations ou les fichiers MIDI.

À quoi ressemble un ISRC ?

Un ISRC est composé de 12 caractères alphanumériques. Voici un exemple :

JMK40 23 00001



Le **code préfixe** est composé de 2 lettres, suivies de 3 caractères alphanumériques (soit 5 caractères en tout). Le code préfixe est fourni par les agences d'enregistrement ISRC (voir la section Comment les ISRC sont-ils attribués ?).

L'**année de référence** identifie l'année au cours de laquelle l'ISRC a été attribué à l'enregistrement. Cela correspond généralement à l'année au cours de laquelle est préparé le master final de votre enregistrement.

Le **code désignation** est composé de 5 caractères attribués par le déclarant. Vous devez attribuer les codes de manière séquentielle et ne jamais réutiliser un code donné au cours d'une même année civile.

Pour plus d'information, consultez la page consacrée à la structure de la norme ISRC: <https://isrc.ifpi.org/en/isrc-standard/structure>

Comment les ISRC sont-ils attribués ?

Un ISRC doit être attribué à chaque phonogramme (piste audio) et chaque vidéomusique produits. L'ISRC est généralement attribué par le **premier propriétaire des droits** de l'enregistrement. Vous pouvez obtenir votre code préfixe unique à 5 caractères auprès de votre agence nationale.



Il existe 61 agences d'enregistrement ISRC couvrant 68 territoires. Certaines agences sont des organismes de gestion collective ou des associations professionnelles, mais vous n'avez pas besoin d'en être membre pour vous voir attribuer un code préfixe.

Les ISRC peuvent aussi être attribués par un « **gestionnaire ISRC** ». C'est un tiers autorisé qui représente le détenteur des droits. Certains agrégateurs ou distributeurs numériques proposent ce service.

Un ISRC peut être attribué **rétroactivement** à un enregistrement initialement publié sans ISRC. Vérifiez toujours que le phonogramme ne possède pas déjà un ISRC!

L'**international ISRC Database** est l'une des bases de données disponibles. Vous pouvez également consulter le **Repertoire Search** de PPL et la page de **Consultation des phonogrammes** de la SCPP.

Des formats de fichier très utilisés comme le CD, le DVD, le Blu-ray, le MP3 et le MP4 permettent d'**encoder** les ISRC parallèlement à l'enregistrement. L'encodage est recommandé, mais pas obligatoire.

Créez une base de données! Peu importe votre méthode d'attribution, les ISRC doivent être stockés avec les métadonnées clés, notamment l'artiste principal, le titre de la piste, le sous-titre, la durée, le type de contenu (phonogramme ou vidéomusique) et la date de publication.

Quand un nouvel ISRC est-il exigé ?

Même ISRC	Nouvel ISRC
Même enregistrement (pas de changement important)	Vidéomusique
Même durée (modification < 10 secondes)	Changement important (version en public [live], version remixée, version instrumentale, etc.)
Licences	Modification, extrait (clip audio), version étendue (modification > 10 secondes)
Compilations	
Version single/album	Enregistrements composés
Format de codage différent	
Haute résolution/résolution standard	
Version remastérisée (égalisation, compression, traitement numérique des signaux)	Version remastérisée (avec contribution créative)

- Chaque **vidéomusique** a un ISRC unique. Ce n'est pas le même que celui du phonogramme correspondant.
- Des enregistrements **identiques** doivent être identifiés par le même ISRC.
- Si des changements sont effectués sur la **durée** de la piste sans modification significative de la contribution créative et si la différence est inférieure à 10 secondes, le même ISRC doit être utilisé.
- Si des **changements importants** sont apportés à la piste audio ou à la vidéo, alors un nouvel ISRC doit être attribué. Sont concernés les versions en public (live), les nouvelles versions créées à partir de « prises » différentes en studio, les versions éditées, les reprises, les medleys, les versions remixées, instrumentales, étendues, les extraits (clip audio), les extraits d'un élément clé d'un enregistrement (callout), etc.
- Lorsque la **licence** d'un phonogramme est concédée à un tiers, l'ISRC original doit continuer à être utilisé.
- Lorsqu'un phonogramme est réutilisé dans le cadre d'une **compilation**, le même ISRC doit être utilisé.
- Un titre d'abord publié comme un **single**, puis inclus dans un album doit être identifié par le même ISRC.
- Lorsque les différentes parties d'un **enregistrement composé** peuvent être exploitées séparément, un ISRC doit être attribué à chaque partie et un autre à l'ensemble (p. ex. les mouvements individuels d'une œuvre classique par opposition à l'œuvre dans son ensemble).
- Un même enregistrement **encodé** avec différentes technologies (p. ex. MP3 et AAC pour les phonogrammes ou H.264 et VP8 pour les vidéomusiques) doit être identifié par le même ISRC.
- Les versions en haute résolution (p. ex. 96 kHz/24 bits) et en **résolution** standard (p. ex. 44,1 kHz/16 bits) d'un enregistrement doivent être identifiées par le même ISRC.
- Il ne faut pas attribuer de nouvel ISRC en cas d'absence de contribution créative lors du processus appliqué à l'enregistrement pendant une **remastérisation** (p. ex. égalisation appliquée à un enregistrement complet sans variation, traitement numérique des signaux, y compris suppression du bruit, découplage, correction de vitesse ou de hauteur, changement de fréquence d'échantillonnage, tramage, etc.).

Pour plus d'information, consulter la FAQ du site consacré à la norme ISRC: <https://isrc.ifpi.org/en/faq>.

Vous changez de distributeur numérique ? Fournissez-lui les ISRC ainsi que toutes les métadonnées utiles.

Vous avez d'autres questions?

IFPI est l'autorité internationale d'enregistrement de l'ISRC. Pour plus d'information sur l'utilisation de l'ISRC, consultez le Guide du code ISRC.



Guide du code ISRC, 4e édition,
Autorité internationale
d'enregistrement de l'ISRC © 2021 IFPI
Site web: <https://isrc.ifpi.org/>
Adresse électronique: isrc@ifpi.org

@winformusic
winformusic.org